

Ville de LAON  
Direction Générale des Services  
02000 LAON  
DGS – JMC.ED.AMS.sem  
2020 – N° 1485

**ARRETE DU 26 MAI 2020  
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS  
A Madame Anne-Marie SAUVEZ  
Conseillère Municipale**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122.18,  
VU le tableau du conseil municipal dressé en séance du 25 mai 2020,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions à Madame Sylvie LETOT-DURANDE, 1<sup>er</sup> adjoint chargée du Cœur de ville, de l'artisanat et du commerce,

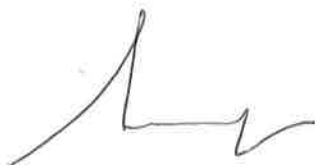
CONSIDERANT QUE la bonne administration des affaires communales et l'exercice de la charge de maire nécessitent l'assistance d'adjoints ou de conseillers municipaux.

**ARRETE**

- ARTICLE 1 Une délégation est donnée à Madame Anne-Marie SAUVEZ, conseillère municipale, dans le domaine du logement,
- ARTICLE 2 Les fonctions déléguées à Madame Anne-Marie SAUVEZ consistent en la coordination des actions de la ville relatives au logement.
- ARTICLE 3 Pour l'exercice des fonctions déléguées, Madame Anne-Marie SAUVEZ bénéficie d'une délégation de signature relative aux actes et documents (correspondances, notes, rapports, convocations, procès-verbaux, contrats, conventions...) en rapport avec la nature et le contenu de sa délégation,
- ARTICLE 4 La délégation de fonctions accordée à Madame Anne-Marie SAUVEZ, conseillère municipale, s'exerce en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie LETOT-DURANDE, 1<sup>er</sup> adjoint, bénéficiaire d'une délégation dans le domaine du Cœur de ville, de l'artisanat et du commerce,
- ARTICLE 5 La présente délégation prend effet à compter du 26 mai 2020 et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

\*

**SPECIMEN DE SIGNATURE**



**Anne-Marie SAUVEZ**

**LE MAIRE**



**Eric DELHAYE**